Concours Départemental des

Villes et Villages Fleuris 2015

DOSSIER DE PRESSE

LE DÉPARTEMENT SOUTIENT L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

REMISE DES PRIX DES VILLES, VILLAGES ET MAISONS FLEURIS

Hautes-Pyrénées Be Happy

HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

Villes et Villages Fleuris
LABEL DE QUALITÉ DE VIE

Chaque année, le Département organise le concours des Villes, Villages et Maisons Fleuris sur son territoire.

Cette action encourage l'embellissement des communes au travers du label et s'inscrit dans l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit d'une politique volontariste d'aide aux communes et de développement local.

Premier partenaire des communes et intercommunalités, le Département apporte un accompagnement technique et financier depuis plus de vingt ans, pour l'aménagement qualitatif des espaces publics, la construction d'équipements et l'amélioration de l'habitat.

L'appui du Département s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité de nos territoires.

Michel PÉLIEU
Président du Département
des Hautes-Pyrénées

LES HAUTES-PYRÉNÉES : UN POTENTIEL EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

11 communes des Hautes-Pyrénées bénéficient du label Villes et Villages fleuris. Au regard du fleurissement des communes et de la diversité de l'environnement, il y a un véritable potentiel de développement.

Communes labellisées :
- 4 fleurs : Tarbes ;
- 3 fleurs : Argelès-Gazost, Bagnères-de-Bigorre, Lourdes ;
- 1 fleur : Asque, Grust, Loudenvielle, Madiran, Sère-en-Lavedan, Bourréac, Maubourguet ;

Les communes labellisées valorisent le label en installant un (ou des) panneau(x) à fond jaune «Ville Fleurie» ou «Village Fleuri» aux entrées de bourg.

Concours Départemental 2015
- nombre de communes participantes : 42
- répartition en 2 secteurs : plaine et montagne

PALMARÈS DE LA ZONE MONTAGNE

1ère catégorie : - 250 habitants	
Communes	Classement
AULON	1
VISCOS	2
OMEX	3
PRÉCHAC	Prix d'encouragement
OURDIS-COTDOUSSAN	Prix d'encouragement
CAZAUX-FRECHET	Prix d'encouragement
ESTARVIELLE	Prix de bienvenue
SAILHAN	Prix de bienvenue

2ème catégorie : + 250 habitants	
Communes	Classement
CAMPAN	1
SAINT-LARY SOULAN	2
SOULOM	3
LUZ-SAINT-SAUVEUR	Prix d'encouragement
AUCUN	Prix de bienvenue

PALMARÈS DE LA ZONE PLAINE

1ère catégorie : - 1000 habitants	
Communes	Classement
HAGEDET	1
LABATUT-RIVIERE	2
LOUIT	3
GALAN	Prix d'encouragement
BARTHE	Prix de bienvenue

2ème catégorie : + 1000 habitants	
Communes	Classement
LANNEMEZAN	1
SEMEAC	2
BARBAZAN-DEBAT	3
ORLEIX	Prix d'encouragement

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES MAISONS FLEURIES 2015

PALMARÈS DE LA ZONE MONTAGNE

Catégorie	Nom	Commune	Classement
1ère	Mme Hensolt	Asque	1
	M. Steyer	Préchac	2
	Mme Patrick	Cazaux-Frechet	3
2ème	M. Marcade	Préchac	1
	M. et Mme Nadau-Fourcade	Chèze	2
	Mme Duthu	Labastide	3
3ème	Hôtel Beau Site	Argelès-Gazost	1
	La Grange aux Marmottes (Mme Senac)	Viscos	2
	Chez Rogé (Mme Bourg)	Loudenvielle	3

PALMARÈS DE LA ZONE PLAINE

Catégorie	Nom	Commune	Classement
1ère	M. et Mme Meynent	Sariac-Magnoac	1
	M. et Mme Cousturian	Madiran	2
	M. et Mme Castellanos	Hagedet	3
3ème	Résidence MLF	Tarbes	1
	Lotissement Congalinon	Madiran	2
	M. et Mme Pujo	Visker	3

1ère catégorie : Maisons et espaces fleuris visibles de la rue
2ème catégorie : maisons fleuries et espaces fleuris en bordure de voie publique
3ème catégorie : tous commerces, établissements collectifs, ERP

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS :

Le label villes et villages fleuris est connu et reconnu comme un facteur d'attractivité pour les communes et les départements, en particulier dans les zones touristiques.
Le Département a décidé de mettre en place des actions permettant de dynamiser le label dans le département des Hautes-Pyrénées :

- **Professionnaliser le jury départemental en associant les :**

- techniciens des communes labellisées ;
- agents des organismes associés : HPTE, CAUE, UDOTSI, ADAC, Parc National des Pyrénées ;

- **Organiser l'accompagnement des communes en mettant en place :**

- un conseil pour améliorer l'embellissement du cadre de vie et le fleurissement des communes qui souhaitent progresser ;
- un accompagnement spécifique aux communes proposées à la 1ère fleur ;
- un conseil aux communes labellisées 1 fleur pour assurer le maintien du label et/ou progresser vers la 2ème fleur ;

CONTACT PRESSE :
Baptiste Maurel, Directeur de la communication
Tél. : 05 62 56 78 72 - 06 30 01 98 24 - baptiste.maurel@ha-py.fr